



Contrat d'engagement terrines viande de porc 2021/2022

Producteur	Adhérent
Cécile Logeay Ferme de Mésenguy 2 rue de Mésenguy 60390 Villotran 03 44 84 46 88	Adhérent 1 Adresse : Adhérent 2 Adresse :

Les signataires du présent contrat s'engagent en 2021 2022 pour au moins une distribution.

20/10, 09/02, 15 /06, 07/09

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production
- participer aux distributions

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de son élevage
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- donner des informations sur la production
- proposer une visite de son exploitation pendant la durée du contrat.

Constitution du panier : Terrines viande de porc, différents saveurs en fonction de la production (poivron, raisin, nature, poivre etc...) ; le choix se fera sur place.

Le bocal en verre est récupéré par la ferme, nettoyé, stérilisé et réutilisé

Commande et paiement du panier

Indiquer le nombre de terrines souhaitées pour chaque distribution (au moins une distribution) ;

	20/10	09/02	15/06	07/09
terrines	X6€	X6€	X6€	X6€
Sous total				

Etablir 1 à 4 chèques libellés à l'ordre de « **EARL de Mesenguy** », remis en totalité à la signature du contrat au référent Porc de l'AMAP.

banque	Numéro de chèque	montant	Date livraison
			20/10
			09/02
			15/06
			07/09

Les distributions ont lieu le mercredi 142 rue de la bruyere à Poissy

Fait à Poissy, en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur